

Paris, le 21 janvier 2019

LE DÉFENSEUR DES DROITS AUX SECOURS DES LYCÉEN.NE.S

Saisi conjointement par plusieurs syndicats dont le SNESUP-FSU et par le Sénateur Pierre Ouzoulias, le défenseur des droits demande, dans un rapport publié ce jour¹, que les critères précis et les algorithmes locaux utilisés pour trier les centaines de milliers de candidatures de lycéen.ne.s inscrit.e.s sur Parcoursup soient rendus publics.

Alors que la Ministre Frédérique Vidal niait leur existence, que la loi ORE avait organisé leur dissimulation derrière le secret des délibérations du jury (article L612-3 du code de l'Éducation), que le ministère avait organisé un blackout sur les informations précises concernant le recours aux algorithmes pour sélectionner les bachelier.e.s dans les filières en tension, un député LREM a dévoilé que 25 % des formations y auraient eu recours, soit potentiellement 200 000 candidat.e.s trié.e.s à partir de notes. Ces classements sans ex-aequo devaient départager les dossiers des candidat.e.s au millième voire au dix millième de point près, sans que ces moyennes pondérées n'aient la moindre valeur significative. Alors que le SNESUP-FSU proposait de classer "tous ex aequo" les dossiers, ces listes d'attente ont généré stress et désillusions au sein des familles ! L'absurdité et la cruauté d'un tel système sont-elles des causes de l'abandon massif de la plateforme par plus de 167 000 candidat.e.s au cours de l'été 2018 ?

Pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et contre la discrimination sociale des lycéen.ne.s accentuée par un tel système de tri, le SNESUP-FSU revendique l'abandon de la sélection des dossiers pour l'affectation des lycéen.ne.s en licence et l'accueil de tout.e.s les bachelier.e.s dans la licence de leur choix. Au rebours de la baisse de la dépense intérieure par étudiant.e observée ces dernières années, il faut un investissement de l'État à la hauteur des besoins pour accueillir et faire réussir tou.te.s les bachelier.e.s. ■

¹ <https://www.snesup.fr/article/rapport-du-defenseur-des-droits-sur-la-procedure-parcoursup-18-janvier-2018>

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)